

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 JANVIER 2021

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	20 JANVIER 2021
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	27 JANVIER 2021
Conseillers présents	28	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle des Fêtes
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	1	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE- Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GABORIAUD-NAFFRICHOUX Audrey, Adjointe	X			
PRUVOST Gilles, Adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
BOUCHÉ Maryse, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
FLAHAUT Serge, CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
GLIZE Caroline, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

38



MAIRIE D'IZON

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

M. DE LAUNAY : Bonsoir à tous. Nous allons démarrer notre petit Conseil. Je vais commencer par faire l'appel.

M. Laurent DE LAUNAY, Mme Brigitte NABET-GIRARD, absente excusée m'a donné pouvoir,
M. Thierry DUBREUIL, Mme Delphine FLOIRAT-RATTE, M. Gilles BOUEY,
Mme Audrey COMBIER, M. Joël MASSY, Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX,
M. Gilles PRUVOST, Mme Chantal CARO, Mme Maryse BOUCHÉ, M. Philippe GIRARD,
Mme Anne-Marie SARRAZIN, M. Serge FLAHAUT, M. Thierry DIRHEIMER, M. Régis EMERIAU,
Mme Karyn LARGOUET, M. Arnaud GANNE, M. Philippe BRARD, Mme Marilyn GUIRIEC,
Mme Caroline GLIZE, Mme Virginie VIDORRETA, M. Clément MEZERGUE,
M. André VEYSSIERE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRERE, M. Frédéric MALVILLE,
M. Marc BOISSEAU, Mme Ludivine-Grâce PIQUIER.

La séance est donc ouverte.

Je désigne M. Clément MEZERGUE Secrétaire de séance et le remercie.

D'abord petite question, il s'agit de l'approbation des procès-verbaux du 18 septembre 2020 et du 25 novembre dernier. Y a-t-il des objections ?

Les procès-verbaux sont approuvés.

Je vais faire circuler 2 registres que je vais vous demander de bien vouloir signer pour ceux qui étaient là. D'abord un registre des délibérations et ensuite un registre des procès-verbaux. Cela circule, merci, Karine.

M. DE LAUNAY : On démarre par une thématique qui nous est chère relative à la participation citoyenne. Au temps pour moi, merci chère Audrey COMBIER, Adjointe aux Affaires Juridiques, qui me rappelle que l'on doit voter le huis clos. C'est tout à fait exact, merci, Audrey. Pour des questions de sécurité sanitaire, nous sommes contraints ce soir de voter le huis clos pour cette séance du Conseil. Je passe donc au vote le principe du huis clos. Y a-t-il des abstentions ? Des voix contre ?

Le huis clos est adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup Audrey, de ce rappel réglementaire.

1. Création de comités de quartier

M. DE LAUNAY : Question inscrite à l'ordre du jour, je disais, une thématique qui nous est chère, la participation citoyenne. On va présenter ce soir au Conseil différentes délibérations qui visent à impliquer davantage les Izonaises et les Izonais dans la vie de la municipalité. On va donc créer plusieurs institutions, plusieurs organes de démocratie participative, selon un vocable à la mode. Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX est rapporteur sur ces sujets en tant qu'Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne.

Je précise, évidemment, que compte tenu du contexte sanitaire tout ce qui sera mis en place ce soir ne sera pas forcément mis en œuvre dans les semaines qui viennent, tout dépend de l'évolution du contexte. Je précise également, pour ceux qui ne l'avaient pas compris parce que les mauvaises langues nous font reproche que cette participation citoyenne n'a pas pu être mise en œuvre jusqu'à présent, toujours pour des raisons sanitaires qui, à titre personnel, me paraissent évidentes. Il est impossible en l'état du contexte sanitaire de réunir des habitants d'Izon dans une salle pour discuter de projets. Cela étant, soyons optimistes et nous espérons bien que le contexte va évoluer favorablement d'ici l'été.

Audrey, je te laisse tout de suite la parole, première question qui concerne la création de comités de quartier. Je t'en prie, Audrey, merci.

Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX : Par rapport aux comités de quartier, nous avons décidé de mettre en place ces comités de quartier. Nous avons établi une sectorisation des quartiers. On a tablé sur 10 quartiers. Pourquoi des comités de quartier ? C'est pour constituer un espace de dialogue avec les habitants, un espace pour permettre de formuler des propositions de la part des habitants et d'organiser aussi de la concertation. Tout cela dans un but, c'est d'améliorer le bien-vivre à Izon.

Comment met-on en place ces 10 comités de quartier ? En se réunissant 2 fois par an, c'est ouvert à tous les habitants du quartier, ce seront des réunions publiques où les habitants pourront faire remonter à la municipalité et vice-versa la municipalité pourra faire redescendre des informations concernant la municipalité. On a fait le choix de donner l'animation de chaque comité de quartier à un bureau qui sera constitué de 4 citoyens sur candidature, 2 élus de la Majorité et un élu de l'Opposition. Ce bureau aura en charge d'organiser les comités de quartier et d'organiser aussi tout ce qui relève de la communication. On aura un ordre du jour établi qui sera communiqué aux habitants des quartiers, et on aura également un compte-rendu.

Quand va-t-on mettre en place ces comités de quartier ? Avec le contexte actuel, dès qu'on aura la possibilité de mettre en place ces comités de quartier on le fera. Une petite précision, pour les 4 citoyens ce sera sur candidature avec un tirage au sort.

Voilà globalement comment vont fonctionner les comités de quartier.

M. DE LAUNAY : Très bien, merci, Audrey. Je précise que les comités de quartier, et d'une manière générale les instances de démocratie participative ont vocation à compléter et à enrichir notre mandat, ont vocation à compléter et à enrichir la démocratie représentative, mais qu'en aucun cas ces comités ne pourront se substituer à ce que l'on fait. On a été élu par le peuple d'Izon, on en est fier, on porte notre mandat, on est en responsabilité. Simplement, il nous paraît utile de nous appuyer sur l'expertise des usagers, sur le vécu, le quotidien des usagers pour remonter ou pour proposer ou pour amender le cas échéant, des projets que l'on pourrait porter dans le cadre de notre mandat.

On a divisé Izon, si je puis dire, en 10 quartiers. On a tenu à se caler autant que possible sur une dimension historique en s'inspirant, grosso modo, des hameaux qui ont toujours existé à Izon. Je précise que dès les prochaines semaines, seront invités à se constituer les comités de quartier qui concernent d'abord le secteur du Hameau du Champ, chemin de Lavergne, Peyfur parce qu'on a un projet de sécurisation routière sur cette partie d'Izon, entrée Sud d'Izon et qu'il nous paraît important d'aller consulter les habitants avec de démarrer les travaux. Si le contexte sanitaire nous le permet, on les verra en présentiel et si le contexte sanitaire nous empêche d'aller consulter en présentiel ces habitants du Hameau du Champ et de ce secteur, on se débrouillera pour organiser des petites consultations sous forme de visioconférences dans la mesure du possible.

On sollicitera également très rapidement les habitants du secteur Anglade, Palus Ouest parce que là aussi on a un projet de sécurisation qui concerne en partie la départementale et en partie l'allée d'Anglade pour les habitants de ce secteur d'Izon. Il y a une forte demande de leur part, demande parfaitement légitime de sécurisation.

On avait prévu au budget 2020 des travaux sur cette partie d'Izon que l'on n'a pas pu réaliser en raison du COVID. Ils seront reportés en début d'année 2021, mais là aussi, avant d'aller démarrer ces travaux, on ira consulter ces riverains pour avoir leur ressenti et leur point de vue.

On sollicitera également, dans la foulée, cette fois-ci les habitants du secteur entrée Est d'Izon du côté de de Lattre de Tassigny parce que là aussi il y a une demande parfaitement légitime de leur part en matière de sécurisation routière. On va lancer en 2021 une étude sur cette partie d'Izon. Quant à savoir ce que l'on va faire exactement, selon quelles modalités, et comme on s'y est engagé auprès de ces riverains, on ira les consulter. Donc on va solliciter très rapidement ce futur comité de quartier.

Y a-t-il des questions du côté de l'Opposition ou du côté du reste de la Majorité quant au fonctionnement de ces comités de quartier ? Je précise aux Izonais qui nous regardent ce soir que tout ceci a fait l'objet de débats en Commission hier soir, que le projet initial a été amendé dans un esprit de consensus. A priori, sur un sujet pareil, il ne devrait pas y avoir de difficulté. Monsieur MALVILLE, peut-être ? Pas d'observations de votre côté ? Personne ? Madame FONTAINE.

Mme FONTAINE : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, Au Cœur d'Izon est ravi de votre démarche de création des comités de quartier. C'est quelque chose que nous avons largement porté aussi pendant la campagne. Je vous remercie parce qu'effectivement le travail en Commission, lundi soir, a été très fructueux et vous avez été très à l'écoute de nos propositions. Juste un tout petit point de détail, dans la note de synthèse il est fait état de 7 comités de quartier, dans la charte il y en a 10.

M. DE LAUNAY : C'est une coquille, c'était la première mouture, floue d'une incompréhension et la note de synthèse est partie un peu trop tôt. En réalité il s'agit de 10 comités de quartier, ils sont listés dans la charte, page 4 avec le périmètre géographique sur la carte d'Izon pour chacun d'eux.

Mme FONTAINE : Je n'ai pas d'autre remarque, merci.

M. DE LAUNAY : Je passe au vote la constitution de ces comités de quartier. Qui est contre cette création ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie pour la démocratie participative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Création de commissions extra-municipales

M. DE LAUNAY : Deuxième délibération, toujours sur la même thématique de participation citoyenne, mais qui concerne la création de commissions extra-municipales qui ont pour objectif d'associer tous les habitants qui le souhaitent à la réflexion, à la concertation sur des projets structurants de la vie municipale. Ces instances ont vocation à permettre d'abord aux habitants d'être informés sur notre projet, d'entretenir un dialogue avec les élus de ce Conseil municipal, de faire des propositions, d'émettre des avis, autrement dit de s'emparer de la chose publique. On a beaucoup insisté depuis des mois sur la nécessité absolue, en tout cas de notre point de vue, de faire en sorte que les Izonais s'emparent de la chose publique pour que l'on puisse discuter. Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX, je te laisse à nouveau la parole, s'il te plaît.

Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX : Pour compléter ce que tu disais Laurent, le but de ces commissions est d'intégrer les Izonais à la réflexion sur des projets structurants de la Commune, de concerter, de coconstruire. Nous avons établi 3 commissions : une sur la révision du P.L.U, une autre sur la revitalisation du centre-bourg et une autre sur la valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental.

De ces commissions peuvent émerger des projets ou des initiatives locales et des actions collectives. Il faut que ce soit un laboratoire d'idées pour des projets locaux, c'est le but de ces commissions.

Ces commissions seront composées de 20 personnes maximum, de 20 citoyens qui seront tirés au sort. L'animation de ces commissions sera prise en charge par les élus référents et il pourra y avoir des interactions entre les commissions et le Conseil municipal. S'il y a des interrogations, des recoupements avec certains projets, on pourra interagir avec le Conseil.

M. DE LAUNAY : Merci, Audrey. Je précise que les 3 premières commissions extra-municipales sont relatives à 3 sujets très importants pour l'avenir d'Izon et il y a urgence. D'abord, s'agissant de la révision du P.L.U., du Plan Local d'Urbanisme, la procédure a été lancée, un cahier des charges a été rédigé. On s'apprête à sélectionner le bureau d'études qui va nous accompagner pour cette révision du P.L.U. C'est une procédure qui va être relativement longue, on essaiera d'aller aussi vite que possible, mais il est évident que cette révision du P.L.U. va occuper une grande partie de notre mandat. Je précise, parce que la question a été soulevée en Commission par Aline FONTAINE, sauf erreur de ma part, cette commission extra-municipale révision du P.L.U. n'a pas vocation à se substituer aux organes qui doivent nécessairement être consultés dans le cadre d'une révision du P.L.U. tel que le prévoit le Code de l'urbanisme. Cela va être quelque chose d'à côté, donc ce n'est pas forcément le lieu où il faut venir revendiquer le changement de zonage de sa parcelle. C'est davantage un lieu sur lequel on réfléchira sur ce que peut être Izon à une échelle de 20-30 ans, ce que devrait devenir Izon idéalement à une échelle de 20-30 ans. Donc un maximum de prospective, de la manière la plus transparente possible en expliquant très clairement aux habitants quelles sont les contraintes qui pèsent sur Izon, quelles sont nos marges de manœuvre et quels sont les leviers sur lesquels on pourrait s'appuyer de manière concertée pour améliorer le cadre de vie tout en répondant à nos différentes obligations et à la pression démographique qui, inévitablement, s'exerce sur notre Commune. J'espère sincèrement que cette commission extra-municipale sera un petit laboratoire d'idées dans le respect de tout un chacun, dans le meilleur état d'esprit possible. Je compte sur les Izonais pour venir animer cette commission extra-municipale.

Deuxième commission extra-municipale qui concerne la revitalisation du centre-bourg, là aussi c'est une idée que l'on a portée, il me semble du reste que durant la dernière campagne tout le monde a insisté, y compris du côté d'Au Cœur d'Izon, sur la nécessité absolue de revitaliser enfin le centre-bourg. Évidemment, c'est une chose de le dire, c'est autre chose de le faire. On s'est engagé à consulter le plus tôt possible les Izonais sur les moyens de parvenir à cette revitalisation et on peut raisonnablement espérer que 2021 donnera lieu aux premiers investissements structurants destinés à revitaliser ce centre-bourg. Il serait navrant que l'on n'y associe pas autant que possible les Izonais. On a quelques projets en tête qui seront débattus d'ici le mois de mars, d'ici l'adoption du budget primitif. Compte tenu du contexte sanitaire, cela pourrait être très compliqué de réunir cette commission extra-municipale en présentiel dans les semaines qui viennent, mais une fois encore, on essaiera de se débrouiller via les nouvelles technologies pour essayer d'animer cette commission dans les 3 mois qui viennent.

Enfin, dernière commission extra-municipale s'agissant de la valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental, beaucoup d'Izonais sont très attachés au patrimoine historique, culturel et environnemental. Il serait stupide, couillon de notre part de ne pas s'appuyer sur ces passions izonaises et donc on va associer, là aussi, tous ces volontaires à un projet consistant à valoriser notre patrimoine parce que notre patrimoine est remarquable. Il s'agit tout simplement de le faire vivre davantage.

Évidemment, cette liste n'est pas exhaustive, dans les mois qui viennent, dans les années qui viennent, d'autres commissions extra-municipales ont vocation à être créées sur proposition des élus, sur proposition des administrés eux-mêmes, ou au gré des problématiques qui vont se présenter au cours de notre mandat.

Y a-t-il des questions du côté d'Au Cœur d'Izon ? Monsieur MALVILLE, je me tourne vers vous.

M. MALVILLE : Juste peut-être préciser pourquoi il n'y a pas une commission extra-municipale animation de la Ville.

M. DE LAUNAY : Tout à fait, merci de me poser cette question, Monsieur MALVILLE. On a proposé au cours de notre campagne de créer un comité des fêtes pour assurer l'animation de la Ville. On va tenir nos engagements, on va constituer un comité des fêtes et ce sera l'objet du comité des fêtes que de se charger de cogiter sur l'animation de la Ville sous la houlette de Gilles BOUEY, entre autres, sous la houlette exceptionnelle et charmante de Gilles BOUEY. Il y aura donc un comité des fêtes.

Vous m'avez également interrogé sur le fait que nous ne créions pas de commission extra-municipale s'agissant de la mission éducative, de la vie éducative et je vous ai, là aussi, répondu que conformément à nos engagements, on va consulter les représentants des parents d'élèves dans le cadre de la Commission qui porte sur la Vie Éducative sous la houlette charmante de Delphine FLOIRAT. Dès les premières semaines, les représentants des parents d'élèves seront conviés à cette Commission Éducation pour que l'on discute à la fois des orientations budgétaires sur 2021. On souhaite les entendre, les associer sur la construction du budget dédié à l'école et au périscolaire pour 2021. Ils seront également associés sur la réorganisation de l'école et, comme énoncé il y a quelques mois, on envisage également, à moyen long terme, de restructurer totalement le groupe scolaire ou de créer un autre groupe scolaire ailleurs à Izon. Là aussi, ils seront associés de près puisqu'ils vont intégrer le comité de pilotage qui va être construit dans les semaines qui viennent, si tout se passe bien, pour réfléchir sur le devenir de l'école d'Izon. Monsieur MALVILLE, vous serez tous associés à ce comité de pilotage, nous serons tous associés à ce comité de pilotage.

Y a-t-il d'autres questions sur les commissions extra-municipales ? Je passe donc au vote la constitution de ces commissions extra-municipales. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Création : Conseil municipal des enfants, Conseil municipal des jeunes et Conseil des Sages

M. DE LAUNAY : Troisième délibération concernant la création d'autres instances de participation citoyenne à savoir un Conseil municipal des enfants, un Conseil municipal des jeunes et enfin, le meilleur pour la fin, un Conseil des Sages. Audrey, je te laisse la parole pour présenter ces 3 institutions.

Mme GABORIAUD-NAFFRICHOUX : Ces 3 institutions viennent compléter l'organe de démocratie participative. Le but est de promouvoir la démocratie locale, de compléter la démocratie locale et ainsi de contribuer à la vie citoyenne pour les plus jeunes et les enfants, mais également renforcer le lien intergénérationnel avec le Conseil des Sages. Pour essayer de faire simple, le Conseil des enfants sera composé de 20 membres ainsi que le Conseil des jeunes qui sera sur candidature, le Conseil des Sages également sur candidature.

M. DE LAUNAY : Merci, Audrey. Je démarre par le Conseil municipal des enfants, j'y reviens 2 minutes, 2 petites précisions. D'abord sur le principe, il est important que l'apprentissage de la démocratie intervienne le plus tôt possible dans la vie de toute personne, en complément de ce qu'il peut recevoir chez lui. Il nous paraissait important d'investir ce Conseil municipal des enfants. Évidemment et c'est valable pour tous les organes créés ce soir, cela va demander de chacun d'entre nous, élus, beaucoup d'investissement. L'expérience passée prouve que tenir un Conseil municipal des enfants à l'échelle d'un mandat ce n'est pas simple. Sous le mandat précédent, cela avait peut-être tenu 3 ans, je le dis de mémoire, puis faute de bonnes volontés, je n'en fais grief à personne, c'était un peu tombé à l'eau. On s'aventure sur quelque chose d'assez ambitieux puisqu'on met en place non seulement un Conseil municipal des enfants, mais également un Conseil municipal des jeunes, des Sages et d'autres institutions de démocratie participative. Cela va demander de chacun d'entre nous et de chaque Izonais en général beaucoup d'investissement.

S'agissant du Conseil municipal des enfants, quelques coquilles se sont introduites dans le projet que vous avez sur table, que vous avez reçu hier soir ou ce matin. Je précise que pour le Conseil municipal des enfants ce sont 20 enfants maximum. Sont éligibles et électeurs des enfants de C.M.1 et de C.M.2, mais pour des mandats qui durent entre 2 et 3 ans. Cela nous paraissait important que les enfants puissent s'inscrire dans la durée pour pouvoir accompagner des projets jusqu'au bout et ne pas se contenter de faire une année scolaire, parce qu'on ne fait pas grand-chose sur une année scolaire. Cela veut dire que l'on va démarrer petit parce que la première année il y aura seulement 4 élèves de C.M.1, 4 élèves de C.M.2 qui vont intégrer le Conseil municipal des enfants. Je le précise tout de suite, l'année 2021 risque d'être compliquée toujours en raison du contexte sanitaire, mais l'idée que l'on a c'est si le contexte sanitaire le permet et si les élections départementales et régionales sont maintenues en juin 2021, l'idée serait d'organiser l'élection du Conseil des enfants le même dimanche que les élections départementales et régionales de telle sorte que les enfants puissent accompagner leurs parents et réciproquement. Symboliquement, cela pourrait être pas mal, cela pourrait d'ailleurs peut-être inciter certains adultes à venir voter si d'aventure ils comptaient ne pas s'investir dans cette élection. Donc symboliquement cela nous paraissait pas mal. Rien n'est moins sûr, on ne sait pas si ces élections auront lieu en juin, mais si c'est le cas cela veut dire que l'on sera en fin d'année scolaire, je sais, mais 4 élèves de C.M.1 et 4 élèves de C.M.2 vont intégrer le Conseil municipal des enfants. Ces élèves de C.M.1 et de C.M.2, parce que leur mandat va durer entre 2 et 3 ans, auront vocation à rester dans le Conseil municipal en 2022. Dès l'année 2021-2022, on passerait à 16 enfants au sein du Conseil municipal. Il y aurait 4 C.M.1, 8 C.M.2 et 4 sixièmes. Sur l'année 2023 il y aurait toujours 4 C.M.1, 8 C.M.2 et 8 sixièmes, donc on serait à une vingtaine d'enfants sur un mandat entre 2 et 3 ans ce qui peut permettre de faire vivre cette institution sur la durée. Cela nous paraissait plutôt intéressant de le voir ainsi. Dans la version définitive que je soumetts au vote ce soir, comptez 20 élèves maximum, l'élection nouvelle de 4 enfants de C.M.1 et de 4 enfants de C.M.2 a lieu tous les ans, il faut supprimer la première année et à partir de la deuxième année dans la version qui vous a été proposée.

Y a-t-il des questions sur le Conseil municipal des enfants ?

Sophie CARRERE : Puisque vous allez réécrire l'article 1 relatif à la composition du Conseil municipal des enfants, en tenant compte des propositions que l'on avait faites lundi soir et je vous en remercie, que ce sont des élèves, mais vous ne définissez pas que ce sont des enfants habitant à Izon. Est-ce que c'est possible de le rajouter, s'il vous plaît ?

M. DE LAUNAY : Oui, on rajoutera, si j'ai bien compris votre proposition, préciser qu'il s'agit d'élèves de C.M.1 et de C.M.2 qui habitent à Izon, c'est ça ?

Sophie CARRERE : Oui, d'enfants habitant à Izon, élèves de C.M.1 et C.M.2.

M. DE LAUNAY : Donc on va rajouter d'élèves habitant à Izon, pas de problème.

M. MALVILLE : Pour revenir sur la composition, la première année on est à 8 élèves, deuxième année on en rajoute 8 et c'est la troisième année où ils seront 20.

M. DE LAUNAY : Tout à fait et sur les années qui suivent on sera systématiquement à 20.

M. MALVILLE : Cela veut dire qu'on fait réélire les C.M.1 tous les ans.

M. DE LAUNAY : On fait réélire les C.M.1 et les C.M.2 tous les ans. Il y a 4 C.M.1 et 4 C.M.2 qui intègrent le Conseil municipal. Donc tous les ans on organise des élections de C.M.1 et de C.M.2.

M. MALVILLE : Je viens de comprendre. C'est un renouvellement par moitié.

M. DE LAUNAY : En fait, on s'inspire du Sénat en mieux, en plus frais.

M. MALVILLE : En beaucoup plus jeune.

M. DE LAUNAY : J'ai dit en plus frais, Monsieur MALVILLE. Je passe cette première création au vote, on aborde ensuite les autres. Le Conseil municipal des enfants, y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie pour les enfants et pour les Izonais en général.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : S'agissant du Conseil municipal des jeunes, y a-t-il des questions ? Qui est ouvert aux élèves, grosso modo, de 12 à 18 ans, la fourchette est très large et potentiellement, Madame FONTAINE nous l'a signalé en Commission lundi, quelqu'un qui serait élu au sein du Conseil municipal des jeunes l'année de ses 18 ans pourrait y rester jusqu'à ses 22-23 ans. Je ne suis pas certain que cela l'intéresse, mais c'est possible. On envisage également, j'en parle maintenant, cela ne fait pas l'objet de la délibération de ce soir, mais de favoriser la constitution d'une junior association dans les années qui viennent, dans les mois qui viennent. Potentiellement, ceux qui sont plus vers les 18 ans que vers les 12 ans auraient également vocation à intégrer cette junior association pour entreprendre une activité associative et mettre en œuvre des projets en étant accompagnés, le cas échéant, par des élus, par des experts, par des habitants ou que sais-je, mais on en parlera un peu plus tard. Y a-t-il des abstentions sur ce Conseil des jeunes ? Des voix contre ? Tout le monde est d'accord, c'est parfait, je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Enfin, s'agissant du Conseil des Sages, je passe la constitution de ce Conseil des Sages au vote, à moins qu'il n'y ait des questions. Pas de question sur le Conseil des Sages ? C'est à peu près clair ? On aurait pu dire Conseil des Anciens parce que les anciens ne sont pas toujours sages, heureusement d'ailleurs. Monsieur MALVILLE.

M. MALVILLE : Si vous commencez à dire « les anciens » à 60 ans, il y a des gens autour de cette table qui apprécient peu, car ils vont arriver bientôt à 60 ans, allez-y doucement.

M. DE LAUNAY : Vous avez parfaitement raison, mais je le disais évidemment avec beaucoup de respect. Au temps pour moi, excusez-moi. Conseil des Sages, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? À nouveau l'unanimité au sujet de la création de ce Conseil des Sages. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Création de deux jumelages avec des villes d'Espagne et d'Allemagne

M. DE LAUNAY : Autre question inscrite à l'ordre du jour au sujet de 2 jumelages avec une Ville espagnole et une Ville allemande, projet qui nous tient à cœur, porté de main de maître par Gilles PRUVOST et Virginie VIDORRETA. Je laisse Gilles PRUVOST attaquer, si j'ai bien compris, pour la partie allemande et Virginie VIDORRETA enchaîner ensuite sur la partie espagnole. Je t'en prie, cher Gilles.

M. PRUVOST : Cher Conseil municipal, nous vous proposons aujourd'hui de délibérer sur un projet qui va à contre-courant d'un mouvement un peu tristement exceptionnel que nous vivons. Nous souhaiterions proposer aux Izonais de se projeter vers l'extérieur, vers l'autre, vers la différence, que ce soit pour les jeunes ou les moins jeunes de notre Commune. Nous aimerions qu'Izon contracte des jumelages avec une Ville allemande et une Ville espagnole. Nous ne perdons pas de vue non plus qu'un jumelage avec une Ville de langue anglaise serait un plus voire même idéal. Malheureusement, pour le moment, les relations avec la Grande-Bretagne, avec le Brexit plus le fait que de leur côté il n'y a pas vraiment beaucoup de demandes, font que les choses sont assez compliquées. Dans notre idéal nous avons en ligne de mire l'Irlande, mais en ce moment, en Irlande, les choses sont aussi malheureusement un peu bloquées, mais cela reste à l'étude. Pour nous l'Europe doit se vivre et être acceptée et paraître indispensable aux yeux de tous. Participer à un jumelage c'est vivre l'Europe, rencontrer la différence culturelle, mais aussi partager des valeurs communes de notre histoire européenne. Un jumelage, qu'est-ce que c'est ? À quoi cela sert ? Comment cela marche ? Qu'est-ce que cela implique ?

L'idée de jumelage n'est pas neuve, on la trouve déjà même au Moyen-Âge. Vous en serez peut-être surpris, mais par exemple Le Mans a été jumelé en l'an 800 avec Paderborn en Allemagne. Cela dit, ces jumelages avaient des buts purement économiques. Il y avait aussi des jumelages à l'intérieur d'un même pays aussi pour des raisons économiques. Maintenant, plus proches de nous, en 1963 Charles DE GAULLE et le chancelier allemand Konrad ADENAUER ont signé un traité important qui est le traité de l'Élysée. Différents articles de ce traité de l'Élysée stipulaient la création de l'OFAJ qui est l'office franco-allemand de la jeunesse avec un bureau à Berlin et un bureau à Paris et aussi l'idée de jumelage dans le but de cette fameuse réconciliation. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui en France, vous avez avant tout beaucoup de villes qui sont jumelées avec des villes allemandes. Ensuite, bien entendu, cela s'est étalé à l'ensemble de l'Europe voire au Monde entier.

Cette relation a pour but de pratiquer des échanges socioculturels ce qui permet de favoriser les rapprochements entre plusieurs cultures. Il peut aussi aboutir à des échanges économiques entre les entreprises des 2 villes jumelées, cela s'est déjà vu. La plupart de ces relations se concrétise par des participations réciproques à des manifestations culturelles, sportives et des échanges réguliers entre les associations des 2 villes. C'est l'occasion de découvrir, pour les jeunes, de nouvelles cultures, pratiquer une langue, et pourquoi ne pas se faire de nouveaux amis.

Ces jumelages s'articulent le plus souvent autour d'un comité de jumelage qui travaille en lien avec la municipalité, qui facilite l'établissement des liens et planifie les rencontres. Au cours de chaque échange, le gîte et le couvert sont assurés par les familles qui acceptent de recevoir les gens qui participent à ces rencontres. Il ne reste donc, finalement, que les frais de voyage à payer. Pour cela, il existe des subventions que l'on peut trouver auprès de Bruxelles, auprès de la Région, auprès de l'office franco-allemand de la jeunesse dont j'ai parlé et même auprès d'Erasmus et de son programme.

Maintenant, pour qu'un jumelage reste actif, il faut considérer quelques points très importants. D'abord une volonté réciproque de part et d'autre pour faire vivre le jumelage, c'est un point essentiel, sinon le jumelage reste sur le papier, il meurt et ilériclute très rapidement, au bout de quelques mois, quelques années parfois. Il faudra donc, à Izon, constituer un comité de jumelage, une équipe de bénévoles pour s'occuper de ces jumelages. Nous sommes donc aujourd'hui ouverts à toute personne qui serait intéressée par ce projet. N'hésitez surtout pas à nous contacter que l'on puisse voir ensemble comment est-ce que l'on peut mettre cela en route. Cela s'adresse aussi bien sûr aux communes limitrophes d'Izon parce que tout simplement nous n'avons pas de collège ni de lycée et nos jeunes étudient les langues ailleurs qu'à Izon, entre autres à Saint-Loubès peut-être, Vayres ou Arveyres. Il est important aussi de se jumeler avec des villes de taille similaire et qui restent effectivement à une portée, à une distance qui ne soit pas trop lointaine, car cela entraînerait des coûts trop importants et personne ne pourrait rendre visite à personne.

Dans un premier temps, nous souhaitons donc développer un jumelage avec la Ville espagnole de Cervera del Río Alhama dans la Province de La Rioja qui est aussi une province viticole comme la nôtre et la Ville de Diemelstadt dans le Nord de La Hesse en Allemagne.

Quelques mots sur ces 2 Villes : Diemelstadt est située dans le Land de La Hesse. C'est important parce que beaucoup de gens ne le savent pas, mais la Région de La Hesse en Allemagne est déjà jumelée avec la Gironde ce qui nous permettrait aussi d'avoir, éventuellement, des subventions supplémentaires de la part du comité régional de la Gironde. Diemelstadt est constituée de 9 quartiers différents, compte environ 5 500 habitants. Elle est située, comme je vous l'ai dit, dans le Nord de la Hesse, non loin de Paderborn et Cassel pour ceux qui connaissent un peu la géographie allemande et à 10 kilomètres à l'Est de Dortmund pour ceux qui aiment un peu le foot, cela leur dira peut-être quelque chose. Il y a beaucoup d'associations : football, handball, pêche, équitation, beaucoup d'équitation, musique, chorale, des piscines, un collège, un lycée et un très grand lac à quelques kilomètres.

Pour ce qui est de l'Espagne, je préfère laisser la parole à Virginie VIDORRETA qui s'est occupée de cette partie du jumelage. Si je parle anglais et allemand, je ne pratique pas l'espagnol, mais ce n'est pas le cas de Virginie qui s'est très bien débrouillée.

Mme VIDORRETA : Merci, Gilles. Je vais vous parler de la partie espagnole. On a demandé à une Ville qui s'appelle Cervera del Río Alhama qui se trouve dans La Rioja, la Rioja est une Région qui est en dessous du Pays basque espagnol. Cervera est un tout petit village, il a 2 300 habitants, il est à 100 kilomètres de Logroño, pour ceux qui savent et 100 kilomètres de Pampelune. C'est un petit village espagnol, mais les villages espagnols, normalement, sont beaucoup plus dynamiques que des grands villages français. Cervera a 6 quartiers, il a un passé historique important, des vestiges médiévaux datant de l'époque musulmane, un pont du XVIIe siècle, des aqueducs.

C'est une ville très dynamique au niveau des associations. Il y a du foot salle, du tennis, de la gym, du basket et une piscine. Il a aussi beaucoup d'attrait culturels. Il y a un chemin botanique au travers de la nature pour visiter la Ville. C'est une Ville un peu pittoresque comme les villes de La Rioja c'est-à-dire qu'elles sont sur un piton et le village est autour d'un centre-ville, autour d'une église. On n'a rien autour et tout d'un coup on arrive dans un village qui surplombe une grande plaine. La Rioja, comme l'a dit Gilles, est une zone viticole. C'est aussi un village qui a une tradition industrielle d'espadrilles, ils fabriquent des espadrilles faites en Espagne dans le village.

Pourquoi avoir choisi Cervera, ce petit village espagnol ? Peut-être parce que mon nom, là-bas, est un peu répandu et que cela a été plus facile de créer des liens pour donner notre envie de faire un jumelage avec une Ville en France. Voilà pourquoi nous vous proposons de nous jumeler avec une Ville espagnole et celle-là, en tout cas.

Je voulais rajouter quelque chose à ce qu'a dit Gilles c'est qu'en effet se jumeler permet plein de perspectives culturelles, économiques, sociales et artistiques, mais c'est aussi créer un projet qui peut unir tous les Izonais de tout âge autour d'un même projet. Il y a plein de personnes sur Izon qui ont des origines espagnoles ou ibériques. Pour les jeunes c'est un avantage culturel et d'apprendre une nouvelle langue et de s'ouvrir sur une autre façon de vivre, mais pour les anciens aussi je pense que cela peut être bien de vivre des choses et de comprendre que notre histoire, en Gironde, est liée aussi à l'histoire ibérique.

M. DE LAUNAY : Je vous remercie tous les 2 du travail accompli de l'idée remarquable au départ et remarquablement portée ensuite. Je sou mets donc au vote 2 délibérations distinctes, la première portant sur la création d'un jumelage avec Cervera en Espagne, zone viticole qui plus est. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, unanimité pour ce jumelage. Je salue ma collègue et camarade espagnole, je ne sais pas comment on le dit en espagnol, mais je l'embrasse très fort.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. DE LAUNAY : Je sou mets donc au vote une deuxième délibération au sujet, cette fois-ci, de la création d'un jumelage avec Diemelstadt en Allemagne. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette unanimité. Dès que le contexte le permettra, on recevra nos amis espagnols et allemands et j'espère bien que l'on fera la fête pour fêter ce jumelage très bientôt. Merci beaucoup.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Demandes de subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021

M. DE LAUNAY : Autre question inscrite à l'ordre du jour, quelque chose d'un peu plus technique au sujet d'une demande de subventions auprès de l'État au titre de la DETR, dotation d'équipement des territoires ruraux, puisqu'Izon a la chance d'être éligible à cette dotation. Il faut que l'on en discute aujourd'hui. J'aurais préféré, très sincèrement, qu'on le fasse en étant un peu moins pressé, mais les contraintes de calendrier de l'État font que nous sommes obligés de soumettre au vote cette demande de subventions auprès de l'État ce soir. 2 projets d'investissements sont concernés par cette demande de dotations. Premier projet, l'extension du périmètre de vidéoprotection, une nouvelle extension du périmètre de vidéoprotection, dépense estimée à 31 000 € hors taxe, on espère 25 % de dotations de la part de l'État.

Le deuxième projet d'investissement sur l'année 2021, mais qui récupère en partie quelques éléments qui avaient déjà été votés dans le cadre du budget primitif 2020 concerne cette fois-ci des travaux d'aménagement du groupe scolaire pour un montant total de 176 000 € hors taxe et on espère 35 %, un peu plus, de la part de l'État soit 61 000 € de subventions espérées. Il faut croiser les doigts pour que l'État retienne notre dossier et nous accorde ces subventions. On aura l'occasion, s'agissant des travaux d'aménagement du groupe scolaire, d'en discuter jeudi prochain. La Commission Vie Éducative se réunira et seront conviés à cette réunion, pour débattre du budget éducation, les représentants des parents d'élèves. On pourra donc leur exposer quels sont nos souhaits et quels sont nos projets, qu'ils pourront, bien évidemment, amender.

Y a-t-il des oppositions à cette demande de subventions auprès de l'État ? Des abstentions ? Je vous remercie pour cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Autorisations de programme/crédit de paiement – Travaux salle associative

M. DE LAUNAY : Dernière délibération à l'ordre du jour, cette fois-ci, s'agissant de l'AP/CP, autorisation de programme et crédit de paiement pour des travaux à la salle de vie associative. Pour faire court, en 2020, on avait budgété les travaux dans la salle de vie associative au gymnase, à la salle polyvalente. Ces travaux, pour des raisons évidentes, n'ont pas pu avoir lieu et auraient été, du reste, totalement inutiles. Ces travaux seront donc réalisés en 2021. On avait envisagé au départ de constituer une percée entre la salle de vie associative et le gymnase, la salle de sport. Cette percée, cette ouverture dans le mur, pour des questions budgétaires, n'est pas possible, cela coûterait beaucoup trop cher de le faire. On s'en doutait, mais on n'en avait pas la certitude. Désormais, on en a la certitude. Cela veut dire que l'on va revoir le projet à la baisse, on ne va pas investir ce qui était prévu au départ dans ces travaux et surtout on va les décaler sur 2021. Il était nécessaire que l'on modifie l'autorisation de programme en incluant l'année 2021. Ces travaux, j'espère, auront lieu au premier trimestre 2021. On va, grosso modo, réaménager la salle de vie associative, on va faire une cuisine et équiper la salle de telle sorte que la vie associative des 3 associations à qui il arrive d'occuper cette salle soit un peu plus dynamique.

Y a-t-il des questions au sujet de cette modification d'AP/CP ? Monsieur MALVILLE, tout a été vu en Commission, on est d'accord ? C'est parfait, merci beaucoup. Y a-t-il des voix contre cette modification d'AP/CP ? Des abstentions ? Je vous remercie de cette unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

M. DE LAUNAY : J'ai quelques informations, s'il vous plaît, à vous livrer avant que l'on ne se quitte. Des informations plus ou moins importantes, mais certaines doivent être communiquées ce soir et d'autres méritent d'être communiquées ce soir.

Première information, le contrat d'assurance que l'on avait avec la SMACL, contrat qui arrivait à échéance, en principe, le 1^{er} décembre, mais contrat qui n'a pas pu faire l'objet d'un nouvel appel d'offres pour des raisons de contexte sanitaire, là aussi, ce contrat est prorogé de 6 mois. Autrement dit, au lieu d'arriver à échéance le 1^{er} décembre, la nouvelle échéance est le 1^{er} juillet 2021.

Le contrat d'assurance en cours se poursuit jusqu'à juillet 2021, cela nous laisse le premier trimestre pour rédiger un nouveau cahier des charges pour resoumettre à concurrence notre projet, ouvrir un nouveau marché conformément au Code de la commande publique. Avec ces 6 mois de respiration, on va pouvoir travailler sur ce dossier de manière un peu plus sereine. Première information qu'il était nécessaire que je vous communique ce soir.

Deuxième information, des conventions de mise à disposition de 8 animateurs ont été conclues avec la C.A.L.I., c'est classique. Vous savez que la Commune d'Izon est employeur à hauteur de 51 % d'animateurs de l'A.L.S.H. et ces animateurs sont mis à disposition de la C.A.L.I. pour animer l'A.L.S.H. à hauteur de 49 % C.A.L.I., 51 % Commune d'Izon. Ces 8 conventions sont reconduites avec la C.A.L.I. Là aussi c'est une information que je me devais de vous communiquer ce soir.

Troisième information, un peu plus contentieuse, 2 actions en justice sont en cours, d'autres pointent. Une première action concerne le lotissement les Places du Pin. Vous vous souvenez peut-être, pour ceux qui étaient là sous le précédent mandat vous devez connaître le sujet, je l'avais évoqué devant vous lorsqu'on avait adopté le budget 2020 en vous disant que le Docteur ESTÈVE avait rétrocédé 2 000 mètres carrés de parcelles, je dis de mémoire, à la Commune d'Izon pour un euro symbolique il y a quelques années. Cette cession du Docteur ESTÈVE à la Commune d'Izon a été contestée par les copropriétaires de l'association syndicale les lotissements du Pin. Je pensais avoir trouvé un compromis avec eux lorsque, rappelez-vous, je m'étais engagé auprès d'eux à ce que l'on fasse nos premiers jardins partagés sur ces espaces verts parce que la crainte de ces habitants était, et c'est toujours très probablement, que la Commune s'empare de ce foncier disponible pour y faire des logements. Je m'étais engagé solennellement auprès d'eux et on s'était engagé ensemble solennellement à l'unanimité à ce que l'on fasse nos premiers jardins partagés sur cet emplacement qui, en termes d'aménagement urbain, me paraissait idéal, qui aurait permis de faire une liaison entre Cassini et le lotissement les Places du Pin, autour d'espaces verts, qui aurait permis, me semble-t-il, non seulement de créer des liens entre habitants sur un espace public, mais également de valoriser le cadre de vie de tout un chacun. Je pensais l'affaire acquise dans la mesure où j'avais rencontré les membres du bureau du syndic de copropriétaires. Lorsqu'ils étaient sortis de mon bureau, j'avais cru comprendre qu'il y avait un consensus sur ce sujet. Évidemment, les membres du bureau ne sont que membres du bureau, c'est le Conseil syndical qui est souverain. Les membres du bureau ont fait leur mandat, donc ils ont consulté les riverains, les copropriétaires de l'association syndicale et les copropriétaires ont voté contre ce projet. Par conséquent, ils ont décidé d'aller jusqu'au bout de leur contentieux contre la Commune d'Izon et contestent la cession qui a été faite entre le Docteur ESTÈVE et la Commune d'Izon. Pour faire clair, ils soutiennent que la vente ESTÈVE/Izon est entachée de nullité et ils soutiennent que le propriétaire de ces parcelles n'était plus le Docteur ESTÈVE, mais le syndic de copropriété dans la mesure où ils soutiennent qu'ils ont entretenu ce terrain, ce qui est vrai en partie, en partie seulement, me semble-t-il. Ils ont entretenu effectivement ce terrain pendant des années et ils vont jusqu'au bout de leur contentieux alors que je trouvais que la voie du consensus était la meilleure. C'est leur choix qui n'appelle pas de commentaire particulier ce soir. Simplement, je devais faire état devant vous de ce contentieux. L'audience de mise en état a eu lieu le 12 janvier 2021, je ne sais même pas s'il y a eu un nouveau report ou pas. Très sincèrement, je n'ai pas suivi de près le contentieux. Ce sera plaidé au fond dans les semaines qui viennent, dans les mois qui viennent et je vous tiendrai régulièrement informés de l'évolution de ce contentieux. En tant que Maire et c'est ce que j'ai expliqué aux membres du bureau, il ne serait pas conforme à l'intérêt des Izonais que l'on consente à renoncer à cette propriété. L'intérêt général, me semble-t-il, commande qu'Izon, dans la mesure où Izon a fait l'acquisition de ces parcelles, l'intérêt général des Izonais commande que l'on bataille pour conserver la propriété de ces parcelles. J'aurais préféré que l'on trouve un compromis, que l'on n'aille pas au contentieux, mais c'est leur choix.

J'hérite aussi en partie d'une situation dont je ne suis pas totalement comptable puisque quand on est arrivé il y a quelques mois, le contentieux était déjà initié, peut-être même qu'il avait déjà été en partie envenimé. J'ai essayé d'apaiser les choses, c'est un échec. Je ne sais pas dans quel sens évolueront les choses, j'espère dans un sens positif pour l'intérêt général. Je ne renonce pas à l'idée d'y faire des jardins partagés, je pense que le lieu est idéal. En attendant, notre projet de jardin partagé, cela nous donne l'occasion de le ramener en quelque sorte, potentiellement, davantage à proximité du centre-bourg. On aura l'occasion d'en rediscuter tous ensemble en Commission, y compris en Commission extra-municipale. Je devais absolument vous faire état de ce contentieux qui est pendant.

Y a-t-il des questions ? J'enchaîne les informations, mais n'hésitez pas à intervenir, Monsieur MALVILLE ou vos représentants, si vous souhaitez m'interroger ou interroger le Conseil sur ce contentieux. C'est OK ? Très bien.

Deuxième contentieux en cours, cette fois-ci, dans la fameuse affaire de l'antenne-relais contre BOUYGUES. Souvenez-vous, on s'était quitté la dernière fois sur l'arrêté de retrait d'une part et sur la motion qui a été adoptée à l'unanimité du Conseil. Motion consistant à demander, pour faire court, aux opérateurs téléphoniques en général et à BOUYGUES TÉLÉCOM en particulier de calmer le jeu, le but étant d'organiser un débat public entre les partisans et les opposants des antennes-relais 5G sur Izon. J'ai obtenu un rendez-vous, je vous l'avais dit, je n'avais pas la date à l'époque, mais j'ai obtenu un rendez-vous le 5 janvier, je le dis de mémoire, avec le Sous-Préfet de Libourne qui a eu la gentillesse de me recevoir avec le représentant de BOUYGUES. La réunion a duré une bonne heure et demie, c'était parfois un peu tendu. La position de l'État, en tout cas la position du Sous-Préfet, était d'essayer de calmer les choses et le Sous-Préfet a donc demandé à BOUYGUES d'organiser ce débat public de manière apaisée pour éviter d'envenimer les choses, donc de calmer le jeu, pour faire court, et de ne pas passer en force. BOUYGUES n'a pas, pour l'instant, tenu compte des souhaits émis à la fois par notre Conseil municipal dans notre motion et des souhaits émis par Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur MEKACHERA et BOUYGUES s'est donc engagé sur une voie contentieuse et a contesté l'arrêté que j'ai signé mi-novembre, je n'ai plus la date. BOUYGUES a contesté la légalité de cet acte juridique. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal Administratif statuant en référé il y a une semaine, grosso modo, comme on le redoutait le Tribunal Administratif statuant en référé a donné raison à BOUYGUES et a donc remis en question la légalité de l'arrêté que j'avais pris fin novembre. En référé, conclusion, on a perdu. On n'a pas tout à fait perdu sur toute la ligne, on a perdu sur le principe, mais BOUYGUES réclamait par ailleurs la condamnation de la Commune à 5 000 € de dommages et intérêts. Le Juge administratif n'est pas allé jusque là puisque le Juge administratif a considéré que sur le fond, indépendamment des possibilités introduites par la loi Elan, le Juge administratif a estimé que notre motivation tenait la route, que l'on avait des motifs légitimes de s'opposer à la construction de cette antenne à cet endroit. Donc, le Juge administratif n'a pas fait suite à la demande de condamnation de verser des dommages et intérêts à BOUYGUES. Donc on s'en sort plutôt proprement, si je puis dire.

L'affaire est pendante, elle sera plaidée au fond dans quelques mois. Pour l'instant ce n'est juste que l'acte 1. L'affaire est pendante au fond entre BOUYGUES et la Commune d'une part. D'autre part j'invite fortement les riverains directement concernés et les Izonais d'une manière générale qui sont opposés à l'installation de cette antenne à cet endroit, à exercer un recours contre l'installation de cette antenne. J'ai informé les riverains directement concernés dès le lendemain de l'ordonnance du Juge des référés. Je leur ai expliqué quels étaient nos arguments, j'ai proposé de les rencontrer dans les jours qui viennent pour que l'on se cale un peu au niveau stratégique. Il est évident qu'à la fois les riverains et la Commune plaideront dans le même sens devant le Tribunal Administratif lorsqu'il s'agira de débattre de ce sujet au fond. On les accompagnera. J'ai demandé à notre avocat de se mettre en rapport avec le futur avocat des riverains pour qu'ils puissent affiner leur stratégie et affiner leurs arguments.

Je maintiens que sur le fond, il nous reste une chance raisonnable d'obtenir gain de cause, je dis bien sur le fond. L'inconvénient est que ce recours sur le fond n'est pas suspensif ce qui signifie qu'en l'état BOUYGUES, s'il le souhaitait, pourrait passer en force et commencer à installer l'antenne. On court le risque, évidemment, s'il devait perdre au fond plus tard, de devoir démonter leur antenne dans quelques mois. J'ai appelé le représentant de BOUYGUES il y a quelques jours, je lui ai demandé d'éviter de passer en force. Il ne s'y est pas engagé, il m'a dit : « On discute. » Il m'a demandé, grosso modo, si la Commune était disposée à proposer un autre site alternatif à ce site en bas de la rue des Gabauds, moins nocif notamment en matière d'impact environnemental et moins nocif s'agissant de l'impact sur les riverains. Pour l'instant, je ne lui ai pas donné de réponse ni sur le principe ni sur le reste. C'est-à-dire que je ne lui ai pas dit pour l'instant que les élus étaient disposés à trouver un autre site pour installer cette antenne. J'en discutais en Commission il y a quelques jours avec notamment nos amis d'Au Cœur d'Izon et je leur ai dit que sur ce sujet je souhaiterais qu'il y ait un consensus entre nous avant que l'on ne réponde à BOUYGUES. Est-ce que oui ou non on essaie de trouver un autre terrain ? Ou est-ce que l'on se contente de la voie contentieuse ? À titre personnel, je pense que la voie contentieuse n'est pas forcément, a priori, une bonne solution pour tout le monde. C'est-à-dire que l'on court des risques, tout le monde court des risques. C'est une affaire qui risque de traîner encore quelques mois, pour ne pas dire quelques années puisqu'après il y a des appels qui sont possibles voire une cassation devant le Conseil d'État. C'est une affaire qui peut traîner. Si on pouvait trouver une autre solution, pourquoi pas, mais j'insiste une fois encore, je ne le ferai qu'après avoir recueilli l'avis de chacun d'entre vous. Cela mérite un débat au fond, débat que l'on aura dans les semaines qui viennent tous ensemble. Information au sujet du contentieux BOUYGUES antenne-relais.

Y a-t-il des questions ? Je vous remercie.

Autre information, j'enchaîne. J'ai reçu il y a 2 jours un courrier d'ORANGE TÉLÉCOM m'informant qu'ils allaient transformer, eux aussi, l'antenne d'Anglumeau en 5G. On a déjà eu BOUYGUES sur Anglumeau, on ne parle plus de la même antenne, mais de l'antenne d'Anglumeau qui est déjà installée. BOUYGUES nous avait déjà informés qu'ils transformeraient leur antenne en 5G, ORANGE nous a informés également de cette intention pour une mise en application fin mars. Début du chantier, me disent-ils, début mars et entrée en service de la 5G le 26 mars, je le dis de mémoire, l'information date d'il y a 2 jours. La aussi, ce que je vais faire, je vais écrire à ORANGE et je vais leur communiquer la motion que l'on a adoptée et je vais leur dire : « On calme le jeu, s'il vous plaît. » Une fois que je leur aurai dit cela, ils feront ce qu'ils voudront puisque le droit parle pour eux. Je tenais à informer le Conseil municipal de cette nouvelle.

Dernière information, enfin, pas des moindres, un projet est né sous le mandat précédent, je peux le dire comme ça, projet que l'on a récupéré en partie, que l'on a plus ou moins amendé comme on a pu, mais projet qui était sur les rails bien avant qu'on arrive, qui était porté par ma prédécesseure et son équipe. C'est un projet de reconversion de la friche urbaine, de la friche foncière qui existe entre CASINO et LEADER PRICE qui va devenir ALDI demain, et je salue l'arrivée d'ALDI à Izon. On a une friche qui doit faire un hectare ou 1,2 hectare à peu près. Sur cette friche, 2 projets sont en cours. Un premier projet porté par le cabinet de kinés d'Izon qui a vocation à installer un nouveau centre de kinés sur la partie qui donne sur l'avenue de Cavernes, projet ambitieux, projet singulier aussi sur lequel vous serez très prochainement consultés parce que là aussi je souhaite qu'il y ait consensus au sein de ce Conseil. Puis un projet qui demandait l'avis du Maire, un projet porté par un promoteur bien connu NEXITY qui consiste à créer 71 logements sur 2 immeubles collectifs sur la partie restante entre CASINO et LEADER PRICE avec en rez-de-chaussée environ 700 mètres carrés de surface commerciale, des petites cellules, des petits commerces en rez-de-chaussée. En raison de la présence de ces commerces, il fallait que le dossier passe en Commission départementale d'aménagement commercial. J'ai été entendu devant cette Commission il y a 2 semaines à peu près pour défendre le projet de création de 700 mètres carrés de surface commerciale.

Vous savez que cela requiert l'autorisation de la Commission départementale, il y a des projets qui ont capoté en raison d'un veto de la Commission départementale. J'ai défendu le projet comme j'ai pu et la Commission départementale a donné son accord pour que ce projet d'aménagement commercial voie le jour à Izon. Je précise, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, sur les 71 logements qui viendront sur ce site, on a 61 logements locatifs sociaux et 10 logements en accession libre. C'est un projet dont le permis a été déposé il y a quelques mois, qui est en cours d'instruction. Le délai d'instruction est assez long, c'est entre 9 et 12 mois, j'ai oublié. Le projet est en cours d'instruction, la demande de PC est à l'instruction et il fera l'objet, là aussi, d'une information du Conseil en bonne et due forme. Avez-vous peut-être des questions, Monsieur MALVILLE, au sujet de ce projet, Monsieur MALVILLE ou d'autres ?

M. MALVILLE : Sur le projet des kinés, nous étions informés. Sur les 71 logements, vous me l'apprenez. On n'a eu absolument aucune information là-dessus.

M. DE LAUNAY : C'est un projet qui est né sous le précédent mandat. J'ai compris, je vois bien où vous voulez en venir, mais je le précise quand même pour les Izonais qui nous regardent. C'est un projet qui est né sous le précédent mandat. Comprenez que je sois surpris que né sous le précédent mandat vous n'ayez pas été mis dans la boucle, je me contenterai de dire que je suis surpris. Je vous crois volontiers. Je dis simplement ce qui est c'est-à-dire que ce projet est né sous le précédent mandat. Il y avait déjà 71 logements qui étaient programmés, sauf erreur de ma part, dont une grande majorité en logements locatifs sociaux. Compte tenu de la carence d'Izon, comprenez que c'est un projet qui est vu d'un très bon œil par les services de l'État puisque c'est un projet qui, en quelque sorte, s'agissant des logements locatifs sociaux, montre la bonne volonté de la Commune pour combler son retard qui est colossal. Je ne pense pas que l'on puisse y arriver, mais en tout cas, c'est un bon signe que l'on donne à l'État. C'est un projet qui vise à redynamiser quand même un secteur pour lequel il y a la place pour de la dynamique commerciale notamment et ce mixte habitat/commerces peut-être plutôt vertueux. Ce mixte entre 71 logements et 700 mètres carrés de surface commerciale est plutôt vertueux. On n'est pas au cœur du centre-bourg historique, mais on n'en reste pas moins au cœur du centre-bourg, pas historique certes, mais c'est un secteur qui est appelé à être dynamisé. On a besoin à Izon de compléter notre offre commerciale. Les Izonais sont demandeurs de commerces de proximité, donc je trouve que ce n'est pas mal pour redynamiser un peu ce commerce de proximité. C'est un projet qui, d'un point de vue qualitatif, on en discutera lorsque vous prendrez connaissance pour la première fois de ce projet, mais je suis vraiment surpris, n'est pas vulgaire. C'est un projet, qualitativement, plutôt intéressant. On a ensuite l'ambition, je le dis tout de suite parce que cela va quand même beaucoup bétonner, reste en suspens le sort d'une dernière parcelle que, pour l'instant, le vendeur, la filiale foncière CASINO ne souhaite pas vendre, mais ils pourraient être vendeurs demain. Dans leur intérêt et dans l'intérêt de la Commune, pourrait se poser la question du devenir de cette petite parcelle, et à titre personnel, je souhaiterais plutôt, si on devait faire quelque chose sur cette petite parcelle, que l'on en fasse un espace boisé pour amener un peu de végétation en plein milieu de ce béton parce qu'il y aura pas mal de béton. Cela pourrait faire quelque chose de sympa. Très sincèrement, pour répondre à votre observation, je suis surpris que nous n'ayez pas été mis dans la boucle, je le ferai donc. Si ma prédécesseure ne l'a pas fait, je le ferais volontiers, dès demain si vous le souhaitez et je suis sincèrement très surpris.

D'autres remarques ?

M. MALVILLE : Je ne le suis plus, surpris. Non, pas là-dessus. J'avais juste une question, est-ce que vous avez fini ?

M. DE LAUNAY : J'ai une dernière information, je crois que j'ai fini, je ne sais pas. J'ai une dernière information, je crois, à vous communiquer. Tout simplement, vous avez tous dans le paquet en carton qu'il y a sur vos tables, qu'il y a devant vous, une gourde en inox offerte généreusement par la Commune d'Izon, qui a été offerte à tous les élus, à tous les agents de la collectivité, l'idée étant de contribuer symboliquement, avec la collaboration précieuse du SMICVAL que je salue, merci le SMICVAL, l'idée étant de manifester symboliquement notre attachement à une démarche zéro déchets, c'est un peu prétentieux, mais en tout cas consistant à se rapprocher du zéro déchets. Je vous invite à utiliser au quotidien ces gourdes en inox et j'en ai fini, Monsieur MALVILLE.

M. MALVILLE : C'était simplement pour vous remercier des gourdes en inox personnalisées.

M. DE LAUNAY : C'est parfait. On se quitte donc sur une bonne note. Je vous remercie. Très belle soirée à vous, faites attention à vous et à très bientôt. Merci beaucoup, au revoir.

La séance est levée à 20h10.
Fait à Izon le 24 février 2021

Le Maire



Laurent de LAUNAY